

2025-055

**DÉCISION PORTANT SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES STAGIAIRES DANS
LE CADRE DU DISPOSITIF « BAFA CITOYENS »**

Le Président de **MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, reçue en Préfecture le 21 juillet 2020, par laquelle le Conseil Communautaire autorise le Président à passer les conventions pour l'accueil des stagiaires avec les établissements professionnels ou d'enseignement et fixer les éventuelles indemnités versées aux stagiaires ;

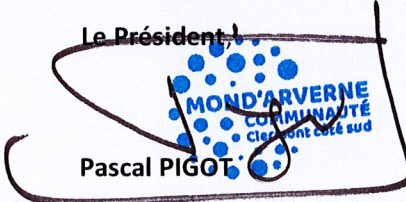
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2020, reçue en préfecture le 16 décembre 2020, par laquelle le dispositif BAFA citoyens a été créé ;

- DÉCIDE -

Article 1 : D'accepter la signature des conventions avec les stagiaires dans le cadre du dispositif « BAFA citoyens ».

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Veyre-Monton, le 24 juin 2025

Le Président,

Pascal PIGOT